



Opéra Le CFA des métiers des arts de la scène est situé à l'opéra, pour les métiers de l'opéra

Un CFA unique en France

CRÉÉ EN 2008 à l'initiative de Laurent Hénart, alors secrétaire d'État à la formation professionnelle, le CFA des métiers des arts de la scène est unique en France. Il s'agit du seul centre d'apprentissage de France dans le domaine de l'opéra, de l'orchestre, du conservatoire, et des ensembles vocaux.

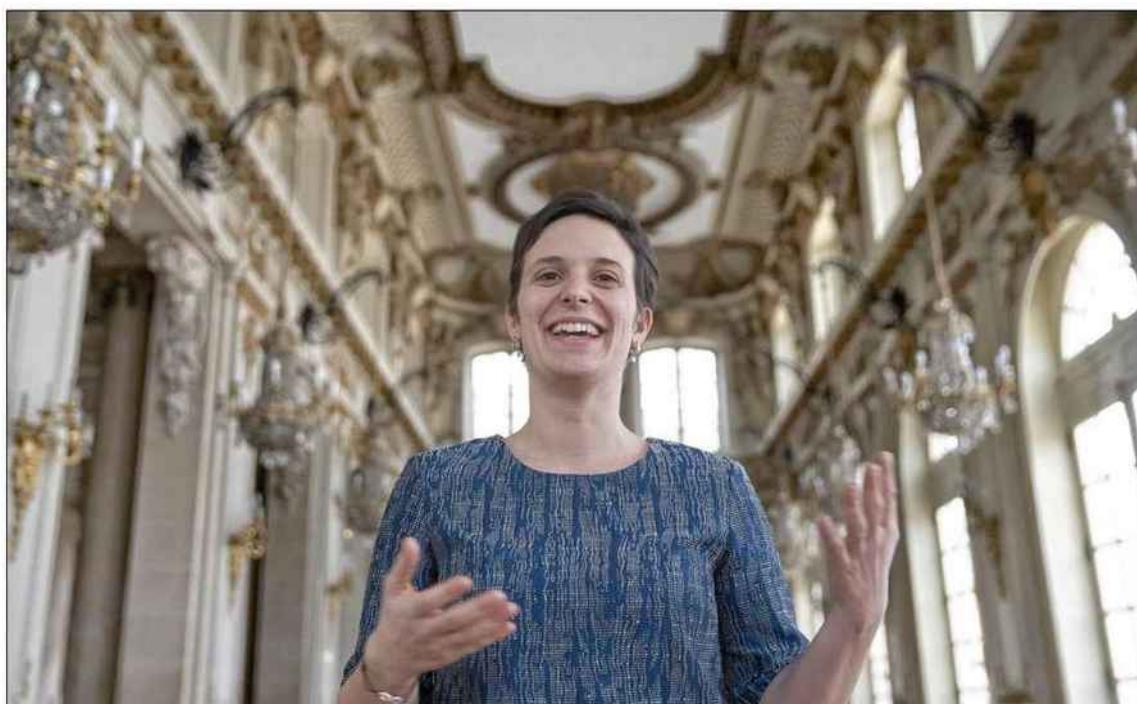
Il forme à des métiers très particuliers, comme régisseur de scène d'opéra, artiste de chœur, ou encore bibliothécaire de parthoèque, dont la mission est de commander les partitions des musiciens de l'orchestre, de s'assurer qu'elles sont correctement distribuées.

« Une connaissance musicale d'au moins cinq ans est demandée aux candidats qui souhaitent faire le CFA », précise Anne-Laure Exbrayat, directrice. Une quinzaine de personnes sont formées chaque année, pas plus.

Un réseau d'entreprises

Le recrutement est national, pour des contrats d'apprentissage signés avec des opéras situés aux quatre coins de la France. Mais les cours sont toujours dispensés à Nancy, par sessions, en septembre, janvier, mars et juin. Ils sont donnés par des universitaires et par des professionnels de l'Opéra national de Lorraine.

Les apprentis doivent éga-



■ Anne-Laure Exbrayat, directrice : « Une connaissance musicale d'au moins 5 ans est demandée aux candidats qui désirent faire le CFA ».

Photo Patrice SAUCOURT

lement réaliser un projet tutoré, durant cette année de licence professionnelle. Ils doivent répondre à une commande d'une entreprise. Quelques-uns ont rendu leur devoir, lors d'une soirée, avant-hier soir, à l'Opéra, en présence de chefs d'entreprise invités par le CFA.

Depuis son arrivée à la tête du centre de formation, il y a quatre ans, Anne-Laure Exbrayat tente en effet de mettre en place un réseau d'entreprises, afin d'allier les acteurs économiques lorrains aux activités du CFA.

« Ça nous permet de nous ouvrir à d'autres champs,

d'autres compétences. Et les entreprises ont un vrai intérêt pour nos activités. Elles s'ouvrent ainsi à quelque chose d'innovant », assure Anne-Laure Exbrayat.

Les chefs d'entreprise peuvent également voir de quelle manière est employée la taxe d'apprentis-

sage, payée par toute société ayant des salariés. Le CFA, en tant qu'organisme de formation, est, en effet, habilité à recevoir cette taxe.

Les entreprises lorraines versent ainsi 7 % du budget du CFA, qui atteint les 186.000 € annuels.

Ph. M.